

Formation d'Encadrant Aisance Aquatique



30 heures



OBJECTIFS DE LA FORMATION

**AISANCE
AQUATIQUE**

LE PLAN AISANCE AQUATIQUE

Le plan Aisance Aquatique a été lancé en avril 2019 par le Ministère des Sports, il fait suite à une concertation de l'ensemble des acteurs de l'apprentissage de la natation au niveau national et vise à transformer en profondeur la relation des concitoyens au milieu aquatique. L'objectif principal est la baisse du nombre de noyades accidentelles chez les très jeunes enfants, qui est en augmentation chaque été, et la première cause de décès chez les enfants de moins de 6 ans. Des cycles d'apprentissage massés de la natation qui concernent tout particulièrement les enfants de 4 à 6 ans sont ainsi proposés sous la forme de classes bleues (pendant le temps scolaire) ou de stages bleus (temps péri et extra-scolaire).

DEFINITION DE L'AISANCE AQUATIQUE

L'aisance aquatique se définit comme une « *expérience positive de l'eau qui fonde la capacité d'agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique* ». Les principales familles de situations en lien avec l'aisance aquatique concernent : les modalités de l'entrée dans l'eau, l'immersion, l'équilibre de flottaison sans déplacement, le déplacement, la sortie autonome de l'eau. La capacité à appréhender et à agir en sécurité dans l'environnement immédiat des milieux aquatiques n'est pas isolable de l'acquisition de l'aisance aquatique.

OBJECTIF

Le volet formation, associé à un stage bleu ou une classe bleue, propose aux éducateurs stagiaires un accompagnement dans la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement à « l'aisance aquatique ». L'objectif est de favoriser la généralisation d'une mise en œuvre de ce type d'enseignement au niveau territorial.



PUBLICS ET PREREQUIS

1- Dossier d'inscription complété

2 Prérequis à l'entrée en formation

1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

La formation est destinée aux personnes suivantes :

- Titulaires du titre de Maître-Nageur Sauveteur
- Titulaires du titre de Moniteur Sportif de Natation
- Stagiaires en formation fédérale
- Stagiaires en formation d'Etat
- Professeurs des écoles
- Parents d'élèves
- CPC / CPD

Ligue de Natation Hauts-de-France - E.R.F.A.N. Hauts de France

Adresse : 138 Bis Rue Léon Blum – 62 290 NOEUX LES MINES Tel : 06.75.40.19.30

SIRET : 828 680 462 000 29 Code APE : 9312Z

Déclaration en Préfecture HDF : W595028890 N° de Déclaration d'Activité : 62 62 02902 62

Site internet ERFAN : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr/>

Email : clemence.billet@ffnatationhdf.fr

VERSION DU 19/06/2024

Clôture des inscriptions :

Pour CANDIDATER à la formation d'Encadrant Aisance Aquatique de l'ERFAN, cliquer : <https://forms.office.com/e/EhaTE937Nk>
Les candidats devront s'inscrire en ligne. Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.



CONTENUS DE LA FORMATION

LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Outre une action décisive concernant la lutte contre les noyades, la construction par l'enfant de « l'aisance aquatique » durant ce cycle participe de façon plus transversale à son éducation. La démarche d'enseignement proposée est propice au développement d'une plus grande autonomie. Elle favorise davantage de coopération et de responsabilisation au sein du groupe. De même elle renforce la créativité de l'enfant, la confiance en sa capacité à agir et son plaisir d'agir...

Les premiers éléments de construction d'une maîtrise d'actions dans le milieu aquatique permettent l'accès à un nouvel espace d'activités et favorisent ainsi un engagement dans une pratique aquatique de loisir, voire ultérieurement d'une pratique sportive bénéfique au développement de l'enfant et à sa santé. L'enseignement de l'aisance aquatique auprès de groupes d'enfants âgés de 4 à 6 ans est porteur de transformations profondes et représente le socle à une éducation aquatique pour une meilleure culture de l'eau.

Les 4-6 ans constituent une tranche d'âge préférentielle pour ces apprentissages qui doivent être considérés comme un prérequis à un « savoir nager » notamment dit sécuritaire.

Les classes bleues / stages bleus doivent répondre à 3 principes pédagogiques :

- Apprentissage en grande profondeur uniquement
- Sans matériel de flottaison
- Apprentissage massé

Ces enseignements sont massés dans le temps et peuvent être effectués selon trois modalités d'organisations correspondant à :

- Une séance par jour pendant deux semaines consécutives
- Deux séances quotidiennes pendant une semaine,
- Deux séances quotidiennes pendant une classe transplantée (sur le modèle des classes vertes).

La notion de groupe est importante : les interactions entre élèves sont permanentes et aussi importantes que les interactions avec les enseignants.

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 4 unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

UC 1 Être capable de mobiliser ses connaissances et les différents acteurs afin d'organiser et mettre en place une classe bleue / stage bleu

UC 2 Être capable de conduire une séance en vue d'acquérir la démarche de l'Aisance Aquatique

UC 3 Être capable de préparer sa séance à partir du projet pédagogique Aisance Aquatique

UC 4 Être capable de conduire une séance en sécurité face à un public



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été habilité par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport et de la Cohésion Sociale (habilitation n°32620290262) pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
	30 heures	

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

	Volumes horaires Face à Face
UC 1 Être capable de mobiliser ses connaissances et les différents acteurs afin d'organiser et mettre en place une classe bleue	5h30
UC 2 Être capable de conduire une séance en vue de l'acquisition Aisance Aquatique	10h40
UC 3 Être capable de préparer sa séance à partir du projet pédagogique Aisance Aquatique	11h20
UC 4 Être capable de conduire une séance en sécurité face à un public	02h30
Total général	30 heures

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupe de 6 à 12 stagiaires.

LIEUX DE LA FORMATION

/

HORAIRES PREVISIONNELS DE LA FORMATION :

Du lundi au vendredi : 8h30 – 17h00

Les horaires seront adaptés suivant l'organisation des séances bassin et suivant les sites



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation pratique est privilégiée. Des briefings sont planifiés avant chaque demi-journée pour organiser la séance, déterminer le rôle de chacun et définir les principes pédagogiques de la séance. La mise en œuvre pratique d'éléments didactiques et pédagogiques avec les groupes servira de support à la formation. Après chaque séance, des échanges et retours d'expériences se feront au bord du bassin entre stagiaires et formateurs. Les enfants sont immédiatement mis en situation dans l'eau en grande profondeur.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

- Instructeur Aisance Aquatique
- Formateurs de l'ERFAN HDF

Les stagiaires interviendront auprès d'un groupe dont les enfants sont âgés de 4 à 6 ans.



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

La formation Encadrant Aisance Aquatique ne donne pas lieu à une certification. Pour les participants qui suivront l'ensemble de cette formation, une attestation de compétences leur sera délivrée.



SUITES DE PARCOURS

A l'issue de cette formation, les participants pourront devenir encadrants autonomes lors de l'organisation de classe bleue / stage bleu. Possibilité par la suite de devenir instructeur de l'aisance aquatique.



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45



TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
Formation Encadrant Aisance Aquatique	450 € Soit 15 € / h	450 €	---	0 €	450 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO pour les formations référencées au RNCP).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par e-mail à : clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	CARPENTIER Clémence	clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr
Référent administratif	CARPENTIER Clémence	clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr
Référent FOAD	CARPENTIER Clémence	clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr